

**REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD)
VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
Du Mardi 27 février 2007 de 19h00 à 21H00 :
SEANCE PLENIERE à ROVALTAIN**

Ont participé à la réunion : Didier JOUVE, Vice Président du Conseil régional, chargé de l'Aménagement du Territoire et du développement Durable, Marianne ORY, Conseillère régionale, rapporteur du CDRA Valence Drôme Ardèche Centre,

Membres du comité technique assistant à la réunion : Sandra OLLIER, animatrice du CDRA , Maelle le PENHUIZIC, stagiaire Licence Professionnelle

Etaient excusés :

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation des conclusions des travaux du CLD depuis sa mise en place
- engagement de la réflexion du CLD pour la prise en compte de la notion de développement durable dans les actions du contrat ;
- présentation de la politique de la Région sur le pôle ROVALTAIN
- questions diverses

1. Présentation des conclusions des travaux du CLD depuis sa mise en place

Les membres du bureau présents ont rappelé les actions mises en œuvre par le CLD depuis sa mise en place, en septembre 2005. Le CLD compte théoriquement 200 membres, 100 ont participé à la première réunion d'élection du Président. Ensuite, les effectifs de participations aux réunions mensuelles varient entre 70 et 30 participants. Dès le départ, le CLD a défini 5 principes d'action. Le CLD se veut un lieu débats de propositions, de dialogue entre des acteurs d'origine diverses, sans revendiquer de représentativité. Le territoire Valence Drôme Ardèche Centre reste complexe, puisqu'il compte 200 000 hab. répartis dans plus de 100 communes entre La Vacherie (canton de Chabeuil) et Saint Clément (Canton de Saint martin de Valamas). Il réunit 2 anciens territoires de projet. En ce sens, il s'agit d'un territoire en construction. Plusieurs documents ont été émis : une synthèse des travaux du CLD et un du CLD.

Jacqueline CIMAZ a souligné l'importance des aspects culturels et patrimoines, en rappelant quelques idées : le territoire a une ambition culturelle forte, du territoire, avec des identités rurales et urbaines juxtaposées. La priorité est de développer les échanges culturels entre les deux pôles, et de favoriser les relations entre professionnels et associations. Il s'agit de reconnaître les professionnels, de créer les conditions de leurs interventions (outils...), de préciser les modalités de consultation et d'expression des acteurs locaux. L'ambition est de définir des véritable projet culturel de territoire, nécessité un maillage du territoire et animation pour aller à la rencontre de la population. Plusieurs objectifs sont ainsi soulignés :

- Affirmer la culture comme créatrice de lien social ;
- Aider les gens à s'impliquer, ce qui nécessite un travail de terrain et de réseau : ex. mémoire, valeurs et aspirations des gens
- Assurer la diffusion culturelle de haut en bas mais aussi les démarches ascendantes partant de la culture des gens.
- Développer les contacts entre populations et artistes pour aider à l'accessibilité.
- Reconnaître la culture comme créatrice de connaissances et de lien social. Ainsi, le patrimoine est vivant : « le patrimoine crée du lien social, et le lien social crée du patrimoine »

En outre, a été soulignée la proposition du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche de mieux intégrer les projets structurants susceptibles d'avoir un impact local sur les activités sportives de pleine nature :

- l'axe Léman Méditerranée par voies bleues et voies vertes
- le "Plan Rhône"
- l'Ardéchoise permanente et événementielle
- l'UFR Staps de Valence et la proximité du Pôle Ressources National "sports de Nature de Vallon,
- des sections sports "études" de diverses disciplines
- la présence d'industries - équipementiers sportifs (Lafuma - Corima,...)
- la mise en place des CDESI et PDESI 26 07
- La construction d'une maison des bénévoles à Valence (avec certains Comités bi-départementaux)

Gérard CLEMENT a présenté le volet économie. Il a souligné l'importance de l'agriculture sur le territoire, ainsi que la faiblesse de l'enveloppe allouée à l'agriculture. Il a regretté l'absence de prise en considération de l'économie sociale et solidaire, qui devrait être considérée comme une activité ex : service à la personne en milieu rural. Il a insisté sur la nécessité d'accompagner les porteurs de projets qui doivent pouvoir rester sur le territoire, y compris avec de petits projets. Enfin, il a rappelé la nécessité d'une veille économique et technologique qui doit être transversale.

Corinne DAOUD a rappelé la réflexion du CLD sur la nécessaire structuration du territoire, et rappelé l'absence de réflexion sur cette question au niveau du CDRA. Qui permettrait de mieux traiter des questions telles que l'Habitat, les transports, l'énergie, la gestion foncière. Elle a souligné l'importance du maintien des services publics ainsi que les propositions du CLD en matière de gestion de l'espace, d'urbanisme et d'habitat.

Le document final ne fasse pas référence à la démocratie participative, alors que cette dernière pouvait aussi être un outil d'attractivité du territoire. Pierre Antoine LANDEL a souligné la proposition retenue par le comité de pilotage du Contrat de développement d'une charte d'animation du territoire pour coordonner les actions des animateurs et techniciens issus d'horizon divers, améliorer la circulation des informations, développer l'observation du territoire et participer au développement de la démocratie participative.

Didier JOUVE, Vice-président CR aménagement du territoire et développement durable a rappelé que les Conseils Locaux correspondait à un choix du Conseil régional, d'associer des acteurs des territoires à l'élaboration et à l'animation d'un projet de territoire. En amont des contrats, ils encouragent l'ouverture et le

décloisonnement entre les secteurs d'intervention. Ils permettent d'accompagner la construction de projets globaux, et de favoriser les approches transversales. Ainsi, de plus en plus, les CLD deviennent des outils stratégiques pour le développement du territoire.

La Région Rhône-Alpes est la seule région de France à apporter un soutien financier de ce niveau pour l'animation et le fonctionnement. Les CLD sont Divers. Ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population, mais correspondent à la volonté d'intégrer la diversité des territoires pour leur permettre de saisir de l'ensemble des problématiques. Même si certaines Catégories de populations (personnes âgées, jeunes...), ils apportent de la valeur aux projets de territoire Et impacte sur les contenus en apportant une ouverture sur la société, de nouveaux métiers et de nouvelles activités, de nouvelles organisations et approches.

Enfin, le CLD est garant des engagements et des principes élaborés dans la charte de territoire. C'est ainsi que la vie d'un CLD ne s'arrête pas après l'élaboration de la charte et du contrat. C'est une autre étape qui commence, avec la participation à l'animation du contrat et à son évaluation.

Questions :

G. TURC : adj. mairie Bourg les Valence, pose la question de l'intégration des propositions du CLD au CDRA ?

D. JOUVE précise que l'avis du CLD fait partie des pièces examinées par le Comité d'Avis. De plus, les 4 référents du contrat dont le président du CLD sont auditionnés. L'avis du CLD peut être repris dans la délibération du comité d'avis et faire partie des recommandations du comité d'avis au territoire. Dans l'état actuel des choses, et au vu des discussions menées entre les porteurs du CDRA VALDAC et la Région, l'option actuelle serait d'engager une partie des actions proposées, et de demander que d'autres propositions soient approfondies et précisées avant leur intégration dans un projet définitif.

M. CHAUDY, rappelle les critiques du périmètre du territoire, notamment par les élus, et s'interroge sur les motifs qui ont conduit à ce choix.

Didier JOUVE précise qu'il n'y a pas de territoire idéal. Le territoire pertinent varie en fonction des problèmes à traiter. En Rhône-Alpes, seuls le Diois et le Bugey correspondent à des périmètres historiques, stables depuis la révolution. L'intérêt des périmètres est surtout de faire émerger des projets. Rien n'empêche de développer des actions inter-contrats et de créer des passerelles. La structure doit être au service du projet et non l'inverse.

Mme Marianne ORY souligne que le fleuve Rhône est de moins en moins perçu comme une frontière, mais constitue un lien. Elle constate que la fréquentation aux réunions montrent qu'il y a plus d'ardéchois que de drômois à se déplacer pour le projet VALDAC. Elle constate que le périmètre du CTEF (Contrat territorial Emploi Formation) : est identique à celui du projet de territoire, et insiste sur les enjeux de ROVALTAIN pour doit trouver un territoire à sa mesure, reliant la Drôme des Collines au territoire VALDAC.

2. Engagement de la réflexion du CLD pour la prise en compte de la notion de développement durable dans les actions du contrat ;

Lorsque le Contrat de Développement sera opérationnel, la Région sera amenée à évaluer la capacité du programme à permettre au territoire à s'insérer dans une dynamique de développement durable. Pour traiter cette question, Didier JOUVE a tout d'abord présenté la politique de la Région Rhône-Alpes dans ce domaine.

L'idée de départ repose sur la nécessité de ne pas confondre Développement Durable et environnement. En effet, l'humanité est confrontée à 4 grands défis :

- le premier est celui du développement, dans la mesure où sur 6,5 milliards d'hommes vivant sur terre, seuls 1,5 vivent dans conditions décentes au niveau

- de la santé, de l'alimentation, de l'eau et de l'éducation ;
- Le second est celui de la solidarité ;
 - Le troisième est celui de l'environnement, avec des questions majeures à traiter actuellement ;
 - Le 4° est celui de la gouvernance : en impliquant chacun des citoyens des les décisions à prendre : les changements ne peuvent pas être déterminés par les seuls gouvernements, ils doivent être partagées par la population.

Ces enjeux sont interdépendants, et nécessitent des engagements nationaux et internationaux, mais également au niveau régional et local. Ces 4 approches sont déclinables à tous les niveaux. La Région a donc défini des conditions financières dans l'ensemble de ses délibérations pour appliquer ces enjeux et dans les CDRA. Si un projet répond aux 4 conditions en terme d'impact sur le développement, la solidarité, l'environnement et la gouvernance, alors le projet sera considéré comme contribuant à une dynamique de développement durable.

Maëlle le PENHUIZIC a présenté l'exemple de l'outil d'appréciation des critères du Développement Durable mis en place en Ardèche méridionale. Il s'agit d'un système de notation précis et élaboré, permettant au porteur de projet d'évaluer l'impact de son projet en terme de développement durable, au travers d'une note. Didier JOUVE a toutefois précisé que la démarche était intéressante, mais qu'elle mériterait d'être ajustée. Il s'agit en effet d'un outil complexe qui doit rester accessible au plus grand nombre. De plus, la Région souhaite une méthode d'appréciation et non de notation des projets, qui permette une appropriation culturelle du concept de développement durable, afin de lui permettre d'irriguer complètement la réflexion sur les projets.

Jérôme JAZERON, des services de la Région précise que le constat doit reposer sur une appréciation de la capacité du projet à répondre aux enjeux du développement durable : développement, solidarité, environnement, gouvernance. On peut distinguer 3 types d'actions :

- les projets neutres sans incidences en terme de développement durable ;
- les projets positifs, ayant un impact sur une partie des termes du développement durable. Ces projets vont contribuer à déclencher la mise en place d'un uns fonds développement durable
- les projets exemplaires au regard des 4 enjeux du développement durable. Ils vont permettre la mobilisation d'un bonus (jusqu'à 80% de la dépense subventionnable).

PA LANDEL propose que la CLD sollicite l'engagement d'une réflexion par le CDRA sur la définition des critères d'appréciation des projets en terme de développement durable. Il propose la mise en place d'un groupe de travail développement durable au sein du CLD. Marianne ORY précise que CLD doit réfléchir sur ces questions en partenariat avec le comité de pilotage. Il est important que les 2 aient la même réflexion. En conséquence, les membres de la commission pourraient le cas échéant participer aux réflexions des élus. Félix LARCHER, Jean M.ROBERT et Corinne DAOUD ont proposé leur participation à ce groupe.

Didier JOUVE précise que le CFPPA de Die, propose une formation au développement durable financée par la Région à 80% pour les membres CLD, avec une possibilité de financement complémentaire dans le cadre du budget du CLD.

3. Présentation de la politique de la Région sur le pôle ROVALTAIN ;

Didier JOUVE rappelle que la région avait créé il y a 15 ans des espaces à enjeux régionaux. Parmi ceux-ci figurait ROVALTAIN, défini comme territoire stratégique de développement, au croisement de voies de communication, rare espace de développement susceptible de développement en Rhône-Alpes. Cet espace était considéré comme un lieu stratégique de développement de Rhône-Alpes Sud, pour les deux départements de Drôme Ardèche. ROVALTAIN commence à avoir une stratégie de développement claire de développement, axée sur la construction d'activités de recherche et des outils de développement nouveaux. La Région incite les CDRA concernés à se mobiliser pour contribuer au développement de cet espace.

Le Territoire est en effet en déficit d'organisation et de projets structurants. ROVALTAIN peut amplifier les ambitions et concourir au développement de la coopération intercommunale et du territoire. Par exemple, ROVALTAIN est devenu un site potentiel pour l'implantation européenne centre de recherche sur l'éco toxicologie, impliquant les principales universités de Rhône-Alpes. Le site pourrait bénéficier de moyens financiers de l'Etat, de la région, du département. Reste à associer l'ensemble des agglomérations, des communes et des forces vives autour du projet.

Mme Michelle ROCHE : directrice du Syndicat Mixte ROVALTAIN, st Marcel les Valence précise que le projet est reconnu enjeu régional qui croise développement économique sur un site potentiel de développement de 330 ha. Les élus ont exprimé la volonté de créer de l'emploi et de prendre en compte des questions d'économies résidentielles qui y sont liés. Pierre-Antoine LANDEL a rappelé que le CLD avait organisé en septembre une réunion sur le site, qui avait souligné l'acuité des questions de transport et d'habitat en lien avec le développement du site.

4. Questions diverses

La prochaine réunion du CLD Valence Drôme Ardèche Centre sera co-organisée avec le CLD Drôme des Collines :

Elle aura lieu le samedi 24 mars 2007 de 9H00 à 12H30

dans les locaux de l'INEED à ROVALTAIN

sur le thème : Agriculteurs et acteurs du territoire : quel dialogue ?

Des invitations individuelles seront envoyées aux membres du CLD, ceux-ci pouvant aussi y associer d'autres membres de leur entourage susceptibles d'être intéressés.

Fait le 5 mars 2007
Pierre-Antoine LANDEL
Président du CLD Valence
Drôme-Ardèche Centre

ANIMATION DU CLD VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape
Tel accueil : 04.75.60.77.80, Tel CLD : 04.75.60.77.84, Fax : 04.75.56.31.67
Mail : cld.valdac@orange.fr Blog Internet : <http://cldvdac.blog4ever.com>